



Un salarié peut-il contacter l'administrateur judiciaire?

Par **kaleis**, le **21/01/2013** à **14:50**

Bonjour,

Mon conjoint travaille dans une entreprise qui est actuellement en plan de continuation. Il y a quelques mois, les patrons avaient du mal à payer les fournisseurs et le loyer des locaux. Ce mois-ci, les salaires n'ont pas été versés! Et ils doivent payer un redressement judiciaire d'environ 175 000€. D'après eux, il n'y a pas de soucis. Tout va s'arranger!

L'ambiance de travail n'est pas bonne du tout et mon conjoint ne supporte plus cette situation. Peut-on contacter l'administrateur judiciaire pour l'informer de la situation financière de l'entreprise?

Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **21/01/2013** à **20:17**

Bonjour,

Normalement déjà un Représentant des salariés a dû être désigné, mais il devrait être possible d'essayer de contacter le mandataire judiciaire...

Il faudrait savoir si, par ailleurs, il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise...